Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE S3
un compartiment de la SICAV DANONE.COMMUNITIES

Code ISIN : (C/D) FR0010440156

Fonds d'Investissement à Vocation Générale (FIVG) soumis au droit français

Cette SICAV est gérée par Amundi Asset Management, société de Amundi

Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF ("Autorité des Marchés Financiers") : Non applicable

En souscrivant à DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE S3, vous investissez dans des instruments de taux des pays de l'Union Européenne, dans des actions internationales, et dans des entreprises à caractère social.

L'objectif de gestion est de réaliser une performance annualisée supérieure à l'€STR capitalisé +2 %, après prise en compte des frais courants tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres.

De plus, le compartiment favorise des investissements ayant une approche socialement responsable en investissant, par le biais d'un fonds professionnel spécialisé (FPS), dans des entreprises à caractère social localisées dans des pays émergents.

La performance réelle obtenue dépendra de la rentabilité des investissements faits dans ces entreprises à caractère social qui par nature est incertaine et risquée.

Le compartiment intègre des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) dans l'analyse et la sélection des titres, en complément des critères financiers (liquidité, échéance, rentabilité et qualité).

L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

A titre indicatif, les critères ESG peuvent être : les solutions apportées par les produits et services pour soutenir des objectifs environnementaux et sociaux à long terme pour la dimension environnementale ; la représentation des intérêts des actionnaires au conseil d'administration ; la composition du conseil d'administration et sa gouvernance pour la dimension sociale, ou encore la politique de rémunération et l'éthique globale pour la dimension de la gouvernance.

Le compartiment met en œuvre une stratégie fondée sur une combinaison d'approches :

- approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;
- normative par l'exclusion de certains émetteurs :
  - o exclusion des émetteurs notés F et G à l'achat ;
  - o exclusions légales sur l'armement controversé ;
  - o exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;
  - o exclusions sectorielles sur le Charbon et le Tabac.
- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le compartiment peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le compartiment applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion met en place des positions stratégiques et tactiques sur l'ensemble des marchés de taux et d'actions via une gestion de type flexible. Elle sélectionne des OPC essentiellement monétaires et obligataires et des OPC d'actions internationales.

L'exposition du compartiment aux produits de taux pourra varier dans une fourchette comprise entre 60% et 100% de l'actif net.

La fourchette de sensibilité du compartiment est comprise entre 0 et 6.

L'exposition du compartiment aux actions pourra varier dans une fourchette comprise entre 0% et 30% de l'actif net.

L'exposition au risque de change pourra varier dans une fourchette allant de 0% à 30% de l'actif net.

La sélection d'OPC est faite en privilégiant une approche ISR (Investissement Socialement Responsable). Le compartiment investit également dans des entreprises à caractère social à travers un fonds professionnel spécialisé (FPS danone.communities).

Le compartiment ne bénéficie pas du label ISR.

Des instruments financiers à terme pourront être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

Le compartiment est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le résultat net et les plus-values nettes réalisées de la SICAV sont réinvestis et/ou redistribués sur décision de la SICAV.

Vous pouvez demander le remboursement de vos actions chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Recommandation : cette SICAV pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Profil de risque et de rendement

à risque plus faible, à risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible — rendement potentiellement plus élevé

1	2	**3**	4	5	6	7

Le niveau de risque de cette SICAV reflète les prises de positions de la gestion sur le marchés de taux dans le cadre de la marge de manœuvre préalablement définie.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur.

La catégorie de risque associée à cette SICAV n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de liquidité : dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du portefeuille.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de la SICAV y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	1,00 %
Frais de sortie	0,50 %
Ces taux correspondent au pourcentage maximal pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou ne vous soit remboursé (sortie).	
Frais prélevés par la SICAV sur une année	
Frais courants	0,58 % de l'actif net moyen
Frais prélevés par la SICAV dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les **frais d'entrée et de sortie** affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs - vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.
Les **frais courants** sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos le 31 décembre 2020. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut :

- les commissions de surperformance,
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par la SICAV lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPC.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique **« frais et commissions »** du prospectus, disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

Performances passées

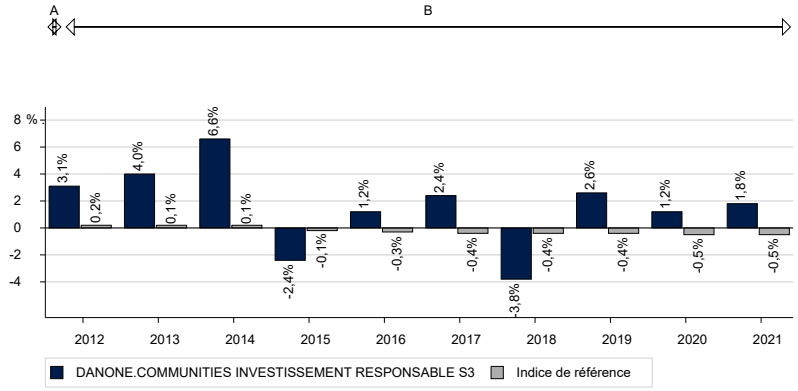

A : Durant cette période l'univers d'investissment était axé sur les produits de taux. La sensibilité était comprise entre 0 et 2.

B : Le compartiment adopte une gestion flexible avec la possibilité de s'exposer aux actions. La fourchette de sensibilité est comprise entre 0 et 6.

Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.
Les performances annualisées présentées dans ce diagramme sont calculées revenus nets réinvestis et après déduction de tous les frais prélevés par la SICAV.
La SICAV a été créée le 29 juin 2007 et sa classe le 29 juin 2007.
La devise de référence est l'euro (EUR).

Informations pratiques

Nom du dépositaire : CACEIS Bank.
Informations supplémentaires relatives à l'OPC :
Le dernier prospectus et les derniers documents d'information périodique réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion.
Cet OPC étant composé de compartiments, son dernier rapport annuel agrégé est également disponible auprès de la société de gestion.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion, sur son site internet www.amundi.com, et/ou sur les sites internet des établissements commercialisateurs.
Fiscalité :
Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de la SICAV peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de la SICAV.
La SICAV n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de "U.S. Person" est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).
Responsabilité :
La responsabilité de Amundi Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus.
L'OPC propose d'autres parts ou actions pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus.

Cette SICAV est agréé(e) en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).
La société de gestion Amundi Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 31 janvier 2022.